

Inspections par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec rappliqua chez-nous assez rapidement aussi et leur syndic se chargea immédiatement du dossier; nous avons couvert, dans les paragraphes précédents, quelques unes de leurs recommandations concernant le contrôle des barbituriques et des médicaments sous ordonnance.

L'Ordre des médecins vétérinaires jugea également que des instruments ou moyens de diagnostics plus nombreux devaient faire partie du groupe qualifié d'obligatoire, ce qui fut fait. On exigea aussi que des cloisons soient installées entre les enclos extérieurs afin d'éliminer les possibilités de maladies transmissibles comme, par exemple, la toux de chenil. Que doit-on alors penser de certains organismes pro-animaux, anxieux de se voir octroyer les futurs contrats de fourrière à notre place, qui prônent bien haut et bien fort, qu'on devrait plutôt les animaux se promener librement dans la fourrière sans les mettre en cage! Avez-vous imaginé, ne serait-ce qu'un instant, l'incompatibilité et l'anarchie qui s'installeraient, autant dans le département des chiens que dans celui des chats. La maladie, les bagarres, les animaux dominés super effrayés et la transmission de parasites autant externes qu'internes auraient tôt fait de prendre place. Que dire également du possible syndrome de la meute chez certains chiens qui se rassemblent pour attaquer; nous ne voulons prendre aucune chance lorsqu'il s'agit de la sécurité de nos employés.

Des modifications furent également apportées, à leur demande, concernant la façon de tenir les dossiers, en tenant compte, bien sûr, de tous les éléments de diagnostic et de traitement, tout en considérant que beaucoup de ces éléments apparaissaient déjà dans notre système informatisé.

Ce n'est pas à nous de juger de la sévérité ou de la clémence de la décision qu'ils prirent immédiatement après la diffusion de cette émission-choc mais le médecin vétérinaire qui était en devoir le jour de l'évènement fut sanctionné par une suspension qui est toujours en vigueur.